

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2018

Date de la convocation : 15/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à M. Bernard LINAGE, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absents : M. Christophe BOUVIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** - Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au Relais d'Insertion dans la Ville pour l'Habitat des Adultes et des Jeunes (RIVHAJ)

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les structures extérieures dont elle est membre.

Pour rappel, RIVHAJ est une association loi 1901 agréé en tant que CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes) au titre de la circulaire n°383 du 29 juin 1990. Dans ce cadre, RIVHAJ remplit une première mission d'intérêt général d'accueil, d'information et d'orientation des publics jeunes (de 18 à 30 ans) en recherche de logement à Vienne et dans l'agglomération. RIVHAJ met également en œuvre une politique locale concertée autour de l'Habitat des jeunes en réunissant le plus grand nombre de partenaires autour de solutions de logement adapté ou d'hébergement qui peuvent être proposées aux jeunes bénéficiant d'un accompagnement individualisé.

L'Agglomération s'appuie plus particulièrement sur RIVHAJ pour la mise en œuvre du volet "logement des jeunes" du Programme Local de l'Habitat 2012-2018 de ViennAgglo. La réflexion s'engage avec l'association pour envisager le développement de ses activités sur la rive droite de l'Agglomération, les jeunes pouvant d'ores et déjà se présenter aux permanences d'accueil dans les locaux de l'association, Rue Florentin à Vienne.

Il est rappelé que l'Agglomération est membre de RIVHAJ uniquement au titre de la thématique logement.

La nouvelle Agglomération dispose de 2 titulaires et 2 suppléants au sein du conseil d'administration pour lequel il convient de désigner les représentants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meysiez,

VU la circulaire interministérielle n°383 du 29 juin 1990 définissant la mission des CLLAJ,

VU la délibération du 4 janvier 2018 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts de RIVHAJ,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme membres au conseil d'administration de RIVHAJ les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
- Christophe CHARLES - Alexandra DERUAZ-PEPIN	- Frédéric BELMONTE - Thérèse COROMPT

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 22 mai 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat